

Paris, le 22 janvier 2013

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de la Collectivité Territoriale
de Saint-Pierre-et-Miquelon

M. Bernard CAZENEUVE
Ministre chargé des Affaires européennes
37, quai d'Orsay

75351 PARIS Cedex 07

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous saisir en urgence concernant le régime qui sera réservé, dans le cadre du futur accord de libre-échange Union Européenne-Canada, aux biens et services provenant de Saint-Pierre-et-Miquelon.


Alors que mon action de longue date sur ce dossier, tant auprès des instances nationales (rapport d'information pour l'Assemblée nationale) qu'européennes, s'était traduite par une prise de conscience de l'existence d'enjeux spécifiques liés à Saint-Pierre-et-Miquelon, seul territoire d'un pays membre de l'Union situé à proximité du Canada, c'est en effet avec stupeur que j'ai été informée qu'aucun régime n'a, semble-t-il, été prévu pour l'instant concernant le régime tarifaire applicable aux biens et services produits ou transformés à Saint-Pierre-et-Miquelon, lors de leur entrée au Canada voisin.

Une absence d'intégration dans le cadre de cet accord des biens et services provenant de notre Archipel aurait pour effet direct de créer une concurrence déloyale entre des produits européens produits localement, en très petits volumes, mais faisant l'objet de droits de douane prohibitifs comparés avec les produits similaires provenant de l'autre côté de l'Atlantique. Ce serait mettre structurellement et durablement à mal toute la volonté publique déployée et soutenue depuis des années afin d'encourager le développement économique de Saint-Pierre-et-Miquelon dans son cadre régional, c'est-à-dire avec le géant canadien voisin.

Ce serait d'autant plus incompréhensible que des demandes identiques auraient déjà été formulées par l'UE pour des territoires autrement moins liés au Canada, comme Andorre, San Marino ou encore Ceuta et Melilla, afin que leurs productions locales soient considérées comme des produits de l'UE, en matière tarifaire, lors de l'entrée au Canada.

C'est donc instamment que je sollicite votre intervention en urgence sur ce dossier afin que, dans le cadre du futur accord de libre-échange UE-Canada, les biens et services originaires de Saint-Pierre-et-Miquelon soient considérés comme originaires de l'Union Européenne lors de leur entrée au Canada.

Dans l'attente des précisions urgentes que vous serez en mesure d'apporter, je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Bien à toi,

Annick Girardin

PERMANENCE SAINT-PIERRE

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

TÉLÉPHONE

05 08 41 99 98

TÉLÉCOPIE

05 08 41 99 97

ADRESSE ELECTRONIQUE

ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

TELEPHONE

01 40 63 15 39

TELECOPIE

01 40 63 15 40

ADRESSE ELECTRONIQUE

agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG

www.annickgirardin.fr